



MOBILISATION POUR L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT : on continue !

Notre action sur l'augmentation de la valeur du point à 10€ continue.

Le travail effectué par les syndicats CGT a permis de mobiliser les salariés et a contraint l'employeur à arriver à la RPN du 13 décembre avec une proposition.

Le projet de l'employeur qui consiste à mettre en œuvre une mesure très bas salaire, ne répond pas à la revendication des salariés sur l'augmentation de la valeur du point.

L'intersyndicale reste ferme : pas de mesurette sans mesure collective !

Après la 3^{ème} RPN, l'UCANSS n'a pas d'autre choix que de retourner vers le COMEX le 9 mars prochain, et de prévoir une nouvelle RPN, sans en communiquer encore la date.

Une 4^{ème} RPN est donc prévue.... Du jamais vu !

C'est sans doute la dernière. **Camarades, nous ne pouvons pas rater cet ultime rendez-vous !!!**

Le 9 mars 2022, le COMEX et le ministère vont arrêter leur position.

Le mois de mars doit être pour nos syndicats un mois de lutte pour obtenir la mesure collective que les salariés revendiquent.

Le collectif sécu vous propose plusieurs initiatives pour maintenir la pression et amplifier le rapport de force. C'est bien la mobilisation des salariés qui fera plier le COMEX et le ministère.

Pas un jour sans une action ; il ne faut se priver de rien :

- Préavis de grève illimité
- Débrayages
- Assemblées générales
- Communications auprès des salariés
- Communiqués et/ou conférences de presse
- Affichage, banderoles, diffusion de tracts
- Carte de vœux 10€ : vous avez reçu dernièrement des cartes à adresser au président du COMEX et au directeur de l'UCANSS. Pour mettre, également, la pression sur vos directions et les impliquer,

CIRCULAIRE

N° 05/2022
SECURITÉ
SOCIALE
25/02/2022

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat



vous invitons les syndicats à faire signer ces cartes par les salariés, et à les déposer auprès de vos directions, avant le 9 mars, pour qu'elles les adressent aux destinataires.

Exemple de mobilisation renforcée :

1 ^{ère} semaine de mars	4 mars 2022	7 mars 2022	8 mars 2022	9 mars 2022	17 mars 2022	?
Communiqués/ conférences de presse	Assemblées générales	Remise carte de vœux	Action interpro	GREVE	Action interpro	4 ^{ème} RPN Salaire

C'est maintenant ou jamais !

Le 9 mars, tous en grève, pour imposer le rapport de force pour l'augmentation de la valeur du point à 10€ !

Dans l'attente de la date de la dernière RPN, nous devons rejoindre toutes les initiatives interprofessionnelles comme le 8 mars pour défendre l'égalité hommes/femmes, le 17 mars sur les salaires sous nos bannières.

En effet, le combat pour une augmentation générale des salaires concerne toute la population. L'augmentation du coût de la vie est une réalité sur l'ensemble du territoire.

**Dernière ligne droite ! Ne vous interdisez rien !
Un seul but, rassembler les salariés dans l'action,
pour gagner !**

Un tract du Collectif Sécurité sociale va suivre cette circulaire

Circulaire : 05/2022

